

**1+1**  
**Société à responsabilité limitée**  
**Au capital de 1 EUROS**  
**Siège social : 11 BIS CHEMIN DE MALEPERE**  
**31400 TOULOUSE**  
**RCS TOULOUSE 534 643 085**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS**  
**DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 8 OCTOBRE 2025**

**L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ,**

**LE HUIT OCTOBRE,**

**A QUINZE HEURES,**

La Société **JPO**, Société par actions simplifiée au capital de 1000 EUROS, ayant son siège social 7 BIS CHEMIN DES TOURETTES 31130 QUINT FONSEGRIVE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TOULOUSE sous le numéro 941 298 804,

Représentée par Monsieur Stéphane **ODDOS** en sa qualité de Président de la Société **JPO**,

Propriétaire de la totalité des 1 parts sociales de 1 euros composant le capital social de la Société 1+1,

Associée Unique de ladite Société,

En présence de Monsieur Stéphane **ODDOS**, gérant non associé de la Société,

**I- A préalablement exposé ce qui suit :**

Monsieur Stéphane **ODDOS**, gérant non associé a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 28 février 2025. La Société est une micro-entreprise au sens de l'article L. 123-16 du Code de commerce et est donc dispensée de l'obligation d'établir un rapport de gestion, conformément aux dispositions de l'article L. 232-1 IV du Code de commerce modifié par la loi n° 2018-727 du 10 août 2018.

Les comptes annuels arrêtés au 28 février 2025 ont été adressés à l'Associée Unique.

L'inventaire a été tenu à la disposition de l'Associée Unique au siège social.

## **II- A pris les décisions suivantes :**

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 28 février 2025 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

### **PREMIÈRE DÉCISION**

L'Associée Unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 28 février 2025 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

L'Associée Unique prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

### **DEUXIÈME DÉCISION**

L'Associée Unique approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 28 février 2025 s'élevant à 168 358,85 EUROS de la manière suivante :

- Bénéfice de l'exercice ..... 168 358,85 EUROS
- Absorption des pertes antérieures ..... 168 358,85 EUROS
- Compte « report à nouveau » après absorption des pertes ..... - 11 978,09 EUROS

L'Associée Unique constate qu'à la suite de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 28 février 2025, les capitaux propres s'élèvent à - 11 978,09 EUROS ne permettent pas de reconstituer les capitaux propres de la Société, lesquels demeurent en conséquence inférieurs à la moitié du capital social.

Conformément à la loi, l'Associée Unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

## **TROISIÈME DÉCISION**

Rappelons que durant l'exercice du 1<sup>er</sup> mars 2024 au 28 février 2025, société **1+1** était détenu à 100% par la société **SO GROUP**. La cession des parts de la société **1+1** entre la société **SO GROUP** et la société **JPO** a eu lieu le 1<sup>er</sup> mars 2025.

Conformément aux dispositions des articles L. 223-19 et R. 223-26 du Code de commerce, la présente décision fait mention des conventions qui ont été conclues au cours de l'exercice écoulé :

### **Conventions passées entre la société et l'associée unique :**

**- Prestation réalisée par la Société **SO GROUP** au profit de la Société **1+1** dans le cadre de la gestion des frais commun du groupe**

Ces frais sont refacturés sans marge par **SO GROUP** aux filiales en fonction de leur utilisation des services. Au titre de l'exercice, le montant des frais comptabilisés en charge s'élève à 81 067 EUROS.

### **- Convention d'intégration fiscale**

En application de la convention d'intégration fiscale du 1<sup>er</sup> mars 2009, complété par l'avenant du 28 février 2012, la charge d'impôt est supportée par les sociétés intégrées comme en l'absence d'intégration.

### **Conventions conclues par la société avec une société dans laquelle l'associé unique exerce des fonctions :**

**- Prestation réalisées par la Société **1+1** au profit de la Société **ODDOS** dans le cadre de prestation de logistique et administratives**

Ces prestations sont facturées par la Société **1+1** en fonction de leur utilisation des services. Au titre de l'exercice, le montant des prestation comptabilisées en produits s'élève à 454 433 EUROS.

**- Prestation réalisées par la Société **1+1** au profit de la Société **TRENTOTTO** dans le cadre de prestation de logistique et administratives**

Ces prestations sont facturées par la Société **1+1** en fonction de leur utilisation des services. Au titre de l'exercice, le montant des prestation comptabilisées en produits s'élève à 171 333 EUROS.

L'Associée Unique approuve les conventions intervenues au cours de l'exercice clos le 28 février 2025.

## **QUATRIÈME DÉCISION**

L'Associée Unique prend acte que Monsieur Stéphane **ODDOS** n'a perçu aucune rémunération au titre de son mandat de gérant au sein de la Société **1+1** au cours de l'exercice écoulé.

L'Associée Unique décide de maintenir l'absence de rémunération des fonctions de gérant qui continuera d'avoir droit au remboursement sur justificatif de ses frais de déplacement et de représentation.

### **CINQUIÈME RÉSOLUTION**

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associée Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Monsieur Stéphane <b>ODDOS</b> <i>Gérant de la Société</i>	SAS JPO Représentée par Monsieur Stéphane <b>ODDOS</b> <i>Associée de la Société</i>

**1+1**  
**Société à responsabilité limitée**  
**Au capital de 1 EUROS**  
**Siège social : 11 BIS CHEMIN DE MALEPERE**  
**31400 TOULOUSE**  
**RCS TOULOUSE 534 643 085**

**DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE**  
**DU 8 OCTOBRE 2025**

**Décision d'affectation du résultat de l'exercice clos le 28 février 2025**

**DEUXIÈME DÉCISION**

L'Associée Unique approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 28 février 2025 s'élevant à 168 358,85 EUROS de la manière suivante :

- |   |                   |
|---|-------------------|
| - Bénéfice de l'exercice .....                                  | 168 358,85 EUROS  |
| - Absorption des pertes antérieures .....                       | 168 358,85 EUROS  |
| - Compte « report à nouveau » après absorption des pertes ..... | - 11 978,09 EUROS |

L'Associée Unique constate qu'à la suite de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 28 février 2025, les capitaux propres s'élèvent à - 11 978,09 EUROS ne permettent pas de reconstituer les capitaux propres de la Société, lesquels demeurent en conséquence inférieurs à la moitié du capital social.

Conformément à la loi, l'Associée Unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

Certifié conforme  
La Gérance

Désignation de l'entreprise : <b>EURL 1+1</b>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *		12			
Adresse de l'entreprise : <b>11 B Chemin DE MALEPERE</b> <b>31400 TOULOUSE</b>		Durée de l'exercice précédent *		12			
Numéro SIRET * <b>5 3 4 6 4 3 0 8 5 0 0 0 2 8</b>		Néant <input type="checkbox" value="1"/>					
		Exercice N, clos le, <b>28022025</b>		<b>N-1</b> <b>29022024</b>			
		Brut <b>1</b>	Amortissements, provisions <b>2</b>	Net <b>3</b>			
				Net <b>4</b>			
Capital souscrit non appelé (I)							
<b>ACTIF IMMOBILISE *</b>	Frais d'établissement *	AA					
	Frais de développement*	AB	AC				
	Concessions, brevets et droits similaires	CX	CQ				
	Fonds commercial (1)	AF	17 900	AG	16 799	1 101	6 947
	Autres immobilisations incorporelles	AH	AI				
	Avances et acomptes sur immobilisa- tions incorporelles	AJ	AK				
	Terrains	AL	AM				
	Constructions	AN	AC	2 463		337	617
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AP	AC				
	Autres immobilisations corporelles	AR	AS	5 331		1 192	1 835
	Immobilisations en cours	AT	AU	17 349		5 869	7 398
	Avances et acomptes	AV	AW				
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	AX	AY				
	Autres participations	CS	CT				
	Créances rattachées à des participations	CU	CV				
	Autres titres immobilisés	BB	BC				
	Prêts	BD	BE				
	Autres immobilisations financières *	BF	BG				
<b>TO TAL (II)</b>	<b>BJ</b>	<b>BI</b>			<b>1 250</b>	<b>1 250</b>	
	<b>51 691</b>	<b>BK</b>	<b>41 942</b>		<b>9 749</b>	<b>18 597</b>	
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
	En cours de production de biens	BN	BO				
	En cours de production de services	BP	BQ				
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
	Marchandises	BT	BU				
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY			139 788	605 374
	Autres créances (3)	BZ	CA			131 880	(42 582)
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....	CD	CE				
	Disponibilités	CF	CG			15 076	37 985
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI				
	<b>TO TAL (III)</b>	<b>CJ</b>	<b>CK</b>			<b>286 744</b>	<b>286 744</b>
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN					
	<b>TO TAL GENERAL (I à VI)</b>	<b>CO</b>	<b>1A</b>	<b>41 942</b>		<b>296 493</b>	<b>619 374</b>
Renvois : (1) Dont droit au bail:		(2) Part à moins d'un an des im- mobилиsations financières nettes :	CP		(3) Part à plus d'un an : CR		
Clause de réserve de propriété : * Immobili- sations :		Stocks :			Créances :		

(2) BILAN - PASSIF avant répartition

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

DGFIP N° 2051 2025

Désignation de l'entreprise <b>EURL 1+1</b>		Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		<b>Exercice N</b>	<b>Exercice N-1</b>
Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : ..... 1..... )		DA 1	1
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB	
Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence <b>EK</b> )		DC	
Réserve légale (3)		DD	
Réserves statutaires ou contractuelles		DE	
Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <b>B1</b> )		DF	
Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <b>EJ</b> )		DG	
Report à nouveau		DH (180 338)	(163 290)
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>		DI 168 359	(17 048)
Subventions d'investissement		DJ	
Provisions réglementées *		DK	
	<b>TOTAL (I)</b>	DL (11 978)	(180 337)
Autres fonds propres		DM	
Produit des émissions de titres participatifs		DN	
Avances conditionnées		DO	
	<b>TOTAL (II)</b>	DP 1 245	1 245
Provisions pour risques et charges		DQ	
Provisions pour risques		DR 1 245	1 245
Provisions pour charges		DS	
	<b>TOTAL (III)</b>	DT	
<b>DETTE (4)</b>		DU	
Emprunts obligataires convertibles		DV 10 826	343 382
Autres emprunts obligataires		DW	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DX 74 492	190 501
Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <b>EI</b> )		DY 77 858	213 266
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DZ	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		EA 144 050	51 317
Dettes fiscales et sociales		EB	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		EC 307 226	798 466
Autres dettes		ED	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EE 296 493	619 374
	<b>TOTAL (IV)</b>		
	<b>Ecarts de conversion passif * (V)</b>		
	<b>TOTAL GENERAL (I à V)</b>		
<b>RENOVIS</b>			
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2)	Dont <span style="display: inline-block; vertical-align: middle; text-align: center; border-left: 1px solid black; padding-left: 5px;">Réserve spéciale de réévaluation (1959)</span> Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C 1D 1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG 307 226	798 466
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : EURL 1+1Néant  \*

		Exercice N				Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC	
	Production vendue	FD		FE		FF	
		FG	634 084	FH		FI	634 084 794 653
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	634 084	FK		FL	634 084 794 653
	Production stockée *					FM	
	Production immobilisée *					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	7 048 160
	Autres produits (1) (11)					FQ	8 57
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	641 141 794 870
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	
	Variation de stock (marchandises) *					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	109 490
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	184 421 285 276
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	7 465 11 471
	Salaires et traitements *					FY	315 976 408 482
	Charges sociales (10)					FZ	69 201 86 927
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements * (14)			GA	8 298 9 021
		- dotations aux provisions				GB	
PRODUITS FINANCIERS	Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	52 47
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	585 521 801 715
	1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)					GG	55 619 (6 845)
	opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *				GH	
		Perte supportée ou bénéfice transféré *				GI	
	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
CHARGES FINANCIERES	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	123 491
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	123 491
	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	3 192 2 667
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	3 192 2 667
	2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	120 299 (2 667)
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	175 918 (9 512)

(RENVOIS : voir tableau n° 2053 ) \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

4

## **COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)**

Désignation de l'entreprise <b>EURL 1+1</b>			Néant
		Exercice N	Exercice N-1
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD	
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	30 7 432
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	(105) 105
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH	(75) 7 536
<b>4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	75 (7 536)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HJ	
Impôts sur les bénéfices *	(X)	HK	7 634
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	764 632 794 870
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	596 273 811 918
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)</b>		HN	168 359 (17 048)
(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
(2) Dont { produits de locations immobilières		HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	
(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *		HP	
	- Crédit-bail immobilier	HQ	
(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs ( à détailler au (8) ci-dessous )		1H	
(5) Dont produits concernant les entreprises liées		1J	
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées		1K	
(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX	
(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles ( art. 39 quinques D)	RD	
(9) Dont transferts de charges		A1	7 048 160
(10) Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales de l'exploitant (13) obligatoires hors CSG/CRDS)	A5	A2	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3	
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	38 38
(13) Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives	A6	obligatoires A9	
dont cotisations facultatives Madelin A7		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	
(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2°, al.3)		HS	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels		(75)	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°